

« Reconnective Healing » Eric Pearl, The Reconnection, LLC, The Reconnection (Europe) SL, et toutes les entités liées (collectivement, «The Reconnection») en relation avec The Reconnection \* et Reconnective Healing \*, y compris, mais sans s'y limiter, les séminaires, les enseignements, toute information ou toute personne, y compris, mais sans s'y limiter, les praticiens, instructeurs, assistants, représentants, associés, employés, agents et / ou cessationnaires s'y rapportant, ne font aucune promesse, garantie, représentation et / ou garantie concernant diagnostic médical et / ou traitement médical, et ne diagnostiquent, ne préviennent ni ne traitent des problèmes de santé spécifiques. Vous êtes seul responsable de vos propres soins médicaux. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, mais sont transférables à un autre séminaire de reconnexion jusqu'à un an à compter de la date du séminaire. Si vous avez besoin de reporter, veuillez contacter notre bureau au +1 323 960 0012. La Reconnexion se réserve le droit de changer le formateur et / ou le présentateur pour chaque séminaire et / ou présentation et / ou événement sans préavis.

# PARTICIPATION AU PROGRAMME ET ACCORD DU PRATICIEN

Je, la personne identifiée ci-dessous, souscris (ou au nom de qui un parent ou un tuteur exécute) le présent Contrat de participation au programme et de praticien (le «Contrat») avec Reconnection, LLC (ci-après, «Société» - ce qui signifie La Reconnection, LLC, une société à responsabilité limitée constituée dans l'État de Californie, aux États-Unis et, lorsque le contexte l'exige, comprend sa filiale européenne actuelle, The Reconnection (Europe) SL, et toutes leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et filiales passées, actuelles ou futures. / ou leurs ayants droit). En signant ci-dessous ou en indiquant électroniquement mon acceptation, j'accepte d'être lié par le présent accord.

Cet accord comprend trois parties. La partie I s'applique à moi si j'assiste et / ou ai assisté à un événement de reconnexion, et régit également ma réception de toute information de reconnexion lors d'un événement de reconnexion ou par d'autres moyens. Si je remplis les exigences établies par la société pour devenir un praticien de Reconnective Healing, la partie II s'applique également à moi. La partie III contient des dispositions générales qui s'appliquent à moi, que je sois régi uniquement par la partie I, ou également par la partie II.

Les termes suivants sont utilisés tout au long du présent accord:

- «Reconnective Healing» fait référence aux approches développées par Eric Pearl et enseignées par la Société et / ou ses représentants - y compris, mais sans s'y limiter, les approches enseignées dans les programmes de formation décrits au niveau I (The Essentials of Reconnective Healing Training Program) , Level II (The Reconnective Healing Foundational Practitioner Program) et The Reconnection-Certified Practitioner Program (anciennement Level III / The Reconnection).
- «Événement de reconnexion» signifie toutes les conférences, séances de dédicaces, ateliers, programmes de formation ou événements passés, présents et / ou futurs enseignés, dirigés, organisés, animés et / ou hébergés par Eric Pearl et / ou un représentant de la Société, tenus, exposés ou distribués sur tout support maintenant connu ou conçu ci-après, y compris, mais sans s'y limiter, en direct, radio, télévision, audio ou vidéo préenregistré, en ligne ou mobile.
- «Informations sur la reconnexion» désigne tout matériel, contenu, enseignements, méthodes, processus, outils, concepts, guides, kits, savoir-faire, leçons, travaux, idées et autres informations liées au Reconnective Healing», aux événements de reconnexion, au programme de Reconnective Healing», la Société et / ou Eric Pearl (y compris, mais sans s'y limiter, le livre intitulé «La reconnexion: guérissez les autres, guérissez-vous») qui est transmis ou reçu par moi sous quelque forme ou support que ce soit maintenant ou par la suite, à tout moment (avant, pendant ou après un événement de reconnexion auquel j'assiste).
- «Programme de Reconnective Healing» désigne le programme et le système global d'événements de reconnexion, d'informations de reconnexion et de formation des participants pour devenir des praticiens de Reconnective Healing», qui peuvent être mis à jour de temps à autre.
- Un «praticien de Reconnective Healing» est une personne qui a rempli les exigences établies par la société pour être autorisé à fournir des services de Reconnective Healing» et qui continue de satisfaire aux exigences continues établies par la société pour maintenir sa classification.
- Un praticien de Reconnective Healing» peut se qualifier pour une ou plusieurs classifications (chacune en tant que «classification»), telles que: (a) un «praticien des fondamentaux en Reconnective Healing» (pour l'achèvement des niveaux de programme I et II); (b) «Reconnection-Certified Practitioner» (pour l'achèvement du programme Reconnection-Certified Practitioner, anciennement appelé niveau III / The Reconnection); et / ou (c) toute autre classification que la Société pourra ultérieurement choisir d'offrir.

## **PARTIE I: CONDITIONS APPLICABLES AUX PARTICIPANTS À TOUT ÉVÉNEMENT DE RECONNEXION**

**A. Clause de non-responsabilité.** JE RECONNAIS QUE LE PROGRAMME DE Reconnective Healing», LES ÉVÉNEMENTS DE RECONNEXION ET LES INFORMATIONS DE RECONNEXION NE SONT PAS CONÇUS ET NE FOURNISSENT PAS DE CONSEILS MÉDICAUX, DE DIAGNOSTIC, DE TRAITEMENT OU DE TRAITEMENT POUR TOUTE CONDITION MÉDICALE, MALADIE OU MALADIE. JE COMPRENDS QUE JE NE DEVRAIS JAMAIS DÉGAGER LES CONSEILS MÉDICAUX PROFESSIONNELS NI LE RETARD DANS LA RECHERCHE, EN RAISON DE QUELQUE CHOSE QUE J'AI APPRIS, CONSULTE, ÉCOUTE, LISEZ OU AUTREMENT OBTENU OU OBTENU DE OU BASÉ SUR TOUT COMPOSANT DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE RECONNAISSANCE, OU TOUTE INFORMATION DE RECONNEXION QUI M'A ÉTÉ TRANSMISE PAR LA SOCIÉTÉ, LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PARTIES DE RECONNEXION) OU ERIC PEARL À TOUT MOMENT (AVANT, PENDANT OU APRÈS TOUT ÉVÉNEMENT DE RECONNEXION). TOUT CE QUE J'APPRENDS OU EXPÉRIENCE DU PROGRAMME DE Reconnective Healing», TOUT ÉVÉNEMENT DE RECONNEXION OU TOUT RENSEIGNEMENT DE RECONNEXION N'EST PAS DESTINÉ À REMPLACER LES SERVICES D'UN PROFESSIONNEL DES SOINS DE SANTÉ FORMÉ OU À ÊTRE UN SUBSTITUT POUR LES CONSEILS MÉDICAUX DES MÉDECINS. LA SOCIÉTÉ RECOMMANDE DE CONSULTER UN MÉDECIN DANS TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES À MA SANTÉ, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES SYMPTÔMES QUI POURRAIENT NECESSITER UN DIAGNOSTIC OU DES SOINS MÉDICAUX. LA SOCIÉTÉ NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE CONCERNANT TOUTE INFORMATION OU SERVICES OFFERTS OU FOURNIS À MOI DANS TOUT COMPOSANT DU PROGRAMME DE Reconnective Healing», TOUT ÉVÉNEMENT DE RECONNEXION OU TOUTE INFORMATION DE RECONNEXION. EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE TOUS LES SYMPTÔMES QUI PEUVENT NECESSITER UN DIAGNOSTIC OU DES SOINS MÉDICAUX. LA SOCIÉTÉ NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE CONCERNANT TOUTE INFORMATION OU SERVICES OFFERTS OU FOURNIS À MOI DANS TOUT COMPOSANT DU PROGRAMME DE Reconnective Healing», TOUT ÉVÉNEMENT DE RECONNEXION OU TOUTE INFORMATION DE RECONNEXION.

**B. Décharge de responsabilité.** qui peuvent être maintenus directement ou indirectement en raison de: (a) tout élément du programme de Reconnective Healing»; (b) tout événement de reconnexion, ainsi que ma présence et ma participation à tout événement de reconnexion; et (c) ma réception et l'utilisation de toute information de reconnexion, y compris ma réception ou la pratique de toute approche de Reconnective Healing».

**C. Indemnisation.** Je, au nom de moi-même et de mes successeurs, exécuteurs testamentaires et ayants droit respectifs, accepte pleinement et à jamais d'indemniser, de défendre et de décharger les parties de reconnexion, contre et contre toute réclamation découlant de, liée à ou basée sur: (a) le programme de Reconnective Healing»; (a) ma présence et ma participation à tout événement de reconnexion; et (c) ma réception et l'utilisation de toute information de reconnexion, y compris ma réception ou la pratique de toute approche de Reconnective Healing».

**D. Octroi de droits de publicité.** Par la présente, j'accorde à la Société et à ses agents le droit et la licence irrévocables, mondiaux, perpétuels, libres de droits, transférables et sous-licenciés de: (a) faire des enregistrements ou prendre des images photographiques sur tous les supports connus maintenant ou par la suite (y compris audiovisuel, supports audio ou photographiques) de moi à, pendant ou en relation avec ma participation à tout événement de reconnexion (les «enregistrements»), et éditer ou créer des œuvres dérivées basées sur ces enregistrements; et (b) d'utiliser, de reproduire et de distribuer mon nom, ma ressemblance, ma voix et mes informations biographiques (y compris en relation avec tout enregistrement pris par ou pour le compte de la Société) dans tous les médias connus à l'avenir ou à des fins ultérieures, y compris, sans s'y limiter, pour produire du contenu pour la société et à des fins publicitaires ou promotionnelles liées au programme de Reconnective Healing», tout événement de reconnexion, la société ou l'une de ses activités. Je dégage par les présentes les parties de reconnexion de toute responsabilité concernant l'exercice ou l'utilisation par la Société de l'un des droits susmentionnés que j'ai accordés. Je reconnais et accepte que je n'ai droit à aucune redevance, droit de licence ou autre compensation pour l'utilisation par la Société (ou ses représentants, agents ou titulaires de licence) des enregistrements ou de l'un des droits susmentionnés accordés par moi. Je renonce et libère les parties à la

reconnexion de toute réclamation que je pourrais avoir, maintenant ou par la suite, dans n'importe quelle juridiction dans le monde fondée sur des «droits moraux» ou «droit moral» ou une concurrence déloyale en ce qui concerne l'utilisation ou l'exploitation par la Société ( ou ses représentants, agents ou licenciés) de tout enregistrement dans lequel je peux apparaître, et accepte de ne pas inciter, soutenir, maintenir ou autoriser aucune action,

**E. Empêchement d'événements.** Je reconnais que, à tout moment et à sa seule discrétion, la Société a le droit de me retirer ou de m'empêcher d'assister ou de participer à tout événement de reconnexion, sans aucun remboursement, compensation, dommages ou responsabilité envers moi.

**F. Propriété intellectuelle.** Je reconnais que la société, Eric Pearl et / ou leurs ayants droit ou titulaires de licence possèdent et contrôlent tous les brevets, droits d'auteur, marques, secrets commerciaux et / ou autres droits de propriété intellectuelle, titres et intérêts dans et sur la «propriété intellectuelle» suivante: (a) le programme de Reconnective Healing», y compris le format et la conception des événements de reconnexion; (b) tout le contenu, le matériel ou les œuvres fournis, utilisés ou communiqués lors de tout événement de reconnexion ou autrement fournis, utilisés ou communiqués dans le cadre du programme de Reconnective Healing»; (c) tout contenu, matériel, publications ou travaux créés, préparés, écrits ou publiés par la Société et / ou Eric Pearl; (c) toutes les informations de reconnexion; (d) les enregistrements; et (e) toutes les marques de commerce, marques de service, marques de conception, et les logos détenus par la Société et / ou Eric Pearl (que ces marques soient enregistrées ou non dans un pays, une juridiction ou un territoire donné) (collectivement, les «Marques de reconnexion»). J'accepte que je ne suis pas autorisé à utiliser la propriété intellectuelle, sauf si cela peut être spécifiquement autorisé et restreint dans la section II.F.1 ci-dessous si je reçois une classification de la société. Par conséquent, je reconnais et accepte que si je ne reçois pas de classification de la part de la Société, il m'interdit d'utiliser la propriété intellectuelle. Je ne ferai rien d'incompatible avec la propriété de la société et / ou d'Eric Pearl de la propriété intellectuelle, et je reconnais que rien dans le présent accord ne me donnera aucun droit, titre ou intérêt sur une quelconque propriété intellectuelle (autre que les licences qui peuvent être accordées à moi dans la section II. F ci-dessous si j'ai obtenu une classification). J'accepte en outre de ne pas contester la propriété de la propriété intellectuelle par la société et / ou Eric Pearl. Je n'utiliserai ni ne ferai de demande pour enregistrer (n'importe où dans le monde) une marque similaire à la confusion ou qui diluerait une marque de reconnexion.

**G. Contributions et biens intellectuels.** Si je soumetts ou contribue des idées ou des concepts liés à et / ou qui peuvent compléter ou améliorer tout aspect du Reconnective Healing», des événements de reconnexion, des informations de reconnexion ou du programme de Reconnective Healing» («contributions») et si ces contributions sont développées et / ou mis en œuvre avec ou par la Société, sauf si la Société en décide autrement par écrit, par la présente: (1) cède et accepte de céder à la Société tous les droits, titres et intérêts mondiaux sur ces Contributions et tous leurs éléments, y compris, sans limitation, dans le monde entier droit d'auteur, marque de commerce, brevet et autres droits de propriété intellectuelle, et (2) conviennent d'aider la Société et d'exécuter les documents qui peuvent être nécessaires, selon le jugement de la Société, pour prouver une telle cession et garantir les droits de la Société sur les Contributions, y compris, sans limitation, poursuite des demandes de brevet et enregistrement des droits d'auteur ou des marques.

## **PARTIE II: CONDITIONS APPLICABLES AUX PRATICIENS DE Reconnective Healing»**

Je comprends que si je remplis certaines exigences établies par la Société, la Société peut (à sa seule discrétion) m'autoriser à être un Praticien de Reconnective Healing et m'accorder certaines Classifications qui peuvent me permettre de pratiquer des approches de Reconnective Healing (mais seulement les approches permises pour une classification spécifique). **Si je suis admissible à une classification, je comprends qu'en plus des dispositions de la partie I, les dispositions de cette partie II s'appliquent également à moi et régiront mes activités en tant que praticien de guérison par la reconnexion.**

### **Une qualification.**

1. Je déclare et garantis que j'ai rempli toutes les exigences fixées par la société pour ma classification applicable. J'accepte de terminer toute formation continue, d'obtenir tout renouvellement de classification ou d'effectuer toutes les autres étapes requises par la société pour maintenir ma classification. J'accepte en outre de respecter le présent accord, ainsi que toutes autres politiques, procédures, règles, directives, termes et conditions («politiques supplémentaires») de la société pour ma classification qui peuvent être publiées sur le site Web de la société ou être autrement communiquées à moi-même, tel que modifié de temps à autre, et je reconnais que mon admissibilité continue à ma classification applicable est conditionnée à ma conformité avec celle-ci. Si je ne remplis pas les exigences fixées par la société ou ne respecte pas le présent accord ou toute politique supplémentaire,
2. Je comprends que la Société devra peut-être confirmer que j'ai reçu certaines séances de Reconnective Healing. J'autorise donc la Société à recevoir et à utiliser des informations personnelles me concernant de praticiens qui m'ont fourni de telles séances de Reconnective Healing».
3. Je reconnais que je n'ai pas le droit d'être un praticien de « Reconnective Healing» ou de recevoir une classification, une autorisation ou une licence accordée par la société.

### **Normes de pratique**

1. Lorsque je pratique le « Reconnective Healing» , je n'utiliserai et ne fournirai aux clients que les approches permises par ma classification applicable.
2. Je vais correctement éduquer, informer et débrief mes clients afin qu'ils puissent mieux comprendre leurs expériences et les avantages du « Reconnective Healing»
3. Aucun mélange de modalités de disciplines énergétique. Je reconnais et comprends, comme cela m'a été expliqué lors des événements de reconnexion, le programme ne permet pas à ses praticiens de mélanger les approches de « Reconnective Healing» avec des modalités, techniques ou pratiques énergétique - telles que, mais sans s'y limiter, le Reiki, le Qi Gong, Jin Shin, Johrei, etc. (collectivement «modalités énergétique»). Je comprends que, après avoir réussi les programmes de formation de niveau I et II, je peux faire du « Reconnective Healing» aussi longtemps que je reste en règle avec The Reconnection, LLC, cependant, afin d'être reconnu et en tant que professionnel praticien de base du « Reconnective Healing» - et recevoir mon certificat, J'accepte de ne pratiquer aucune modalité de pratique énergétique pendant la durée de ma classification, que ce soit pendant les services de « Reconnective Healing» que je fournis aux clients ou autrement. Je n'incorporerai aucun «rituel» ou technique lors de la prestation de services de « Reconnective Healing» .
4. Je comprends que mes clients sont la partie la plus importante de ma pratique. Je les traiterai avec professionnalisme, compassion et dignité.
5. Je fournirai un environnement sûr, propre, professionnel et approprié pour les séances avec les clients.
6. Je ne demanderai pas à mes clients de se déshabiller (sauf pour retirer leurs chaussures).
7. Pour les services de « Reconnective Healing» que je fournis, je ne facturerai et ne percevrai que les frais conformément au barème des frais communiqué par la Société.
8. Je comprends et respecterai toutes les lois, règles, réglementations, directives et directives internationales, nationales, étatiques et locales applicables (y compris celles régissant le fonctionnement de mon entreprise, les taxes, la confidentialité et la publicité / marketing) applicables dans le (s) pays et zone (s) géographique (s) dans laquelle je pratique des approches de Reconnective Healing. Entre autres choses, si je recueille des informations personnelles auprès d'un client, je respecterai toutes les lois, règles, réglementations et directives en matière de confidentialité et de sécurité des données applicables au (x) pays et aux zones géographiques dans lesquelles je pratique et applicables à mon clients.

### **C. Pas de services médicaux**

1. Je reconnais que les personnes qui viennent me voir pour la Reconnective Healing sont des clients, et non des patients, dans le cadre des services de Reconnective Healing que je fournis. Si je suis un professionnel de la santé ou un professionnel de la santé agréé et que je fournis des services médicaux ou de soins de santé à une personne à ce titre, je reconnais et accepte que ces services de santé ou de soins de santé sont distincts et distincts de tous les services de « Reconnective Healing» que je fournis. (En outre, comme indiqué ci-dessus, je ne mélangerai pas le « Reconnective Healing» avec les modalités de pratique énergétique.)
2. Je communiquerai à mes clients que le « Reconnective Healing» n'est pas un traitement ou une procédure médicale et ne remplace pas un traitement médical. Je communiquerai également à mes clients qu'ils sont les seuls responsables de la recherche de leurs propres conseils et soins médicaux.
3. Je ne diagnostiquerai, ne traiterai ou ne conseillerai aucun symptôme médical, condition, maladie ou maladie de quiconque lors de la pratique du « Reconnective Healing» .

4. Je ne ferai aucune promesse ou garantie aux clients concernant les résultats du « Reconnective Healing » .

#### D. Communiquer sur le « Reconnective Healing » ou toute information de reconnexion

1. Sauf si je suis un membre autorisé de la Société ou de son personnel enseignant, ou si j'ai une autorisation écrite préalable de la Société, je limiterai mes présentations sur le « Reconnective Healing » et les informations de reconnexion à quinze (15) minutes ou moins. Si je souhaite faire des présentations plus longues, je soumettrai pour examen mes documents proposés, le contenu et un exemple de vidéo de mes compétences en présentation à la Société pour approbation préalable.
2. Il peut y avoir des situations dans lesquelles je souhaite créer, par moi-même ou avec un tiers, du matériel écrit, photographique, vidéo, audiovisuel ou autre contenu sur le « Reconnective Healing » ou les informations de reconnexion. Je soumettrai le contenu proposé à la Société pour approbation préalable avant: (a) Je publie, distribue ou utilise ce contenu par des moyens que je contrôle (par exemple, en publiant sur mon propre blog, site Web ou compte de réseau social); et / ou (b) je soumetts ce contenu à un tiers pour qu'il le publie, le distribue ou l'utilise (par exemple, en le soumettant à un autre site Web ou éditeur).
3. Sans le consentement écrit préalable de la Société, je ne mènerai aucune entrevue avec les médias ou ne ferai aucune apparition sur eux (qu'ils soient imprimés, télévisés, radiophoniques, en ligne, numériques ou dans tout autre média) pour discuter du « Reconnective Healing » ou de toute information de reconnexion.
4. Lorsque je communique au sujet du « Reconnective Healing » ou de toute information de reconnexion, je ne modifierai pas ni n'augmenterai les enseignements que je reçois de la société.
5. À moins que je ne sois spécifiquement formé et autorisé par écrit par la Société, je n'enseignerai à personne à effectuer le « Reconnective Healing » ou toute autre forme qui est la même, substantiellement similaire ou dérivée de la philosophie et des approches du « Reconnective Healing » .
6. Bien que je sois un praticien u « Reconnective Healing » et que je détienne une classification, je ne dirai, ne ferai, n'indiquerai ni ne publierai, directement ou indirectement, ni aiderai quelqu'un d'autre à dire, faire, énoncer ou publier, oralement ou par écrit, directement ou indirectement, tout élément désobligeant ou dénigrant concernant: (a) la Société ou toute personne associée de quelque manière que ce soit à la Société; (b) « Reconnective Healing » , événements de reconnexion, informations de reconnexion ou tout autre aspect du programme de « Reconnective Healing » ; et / ou (c) Eric Pearl.

#### E. Promotion de mes services en tant que praticien de « Reconnective Healing »

Je comprends que je peux faire de la publicité, commercialiser et / ou promouvoir mon statut de « Reconnective Healing » par reconnaissance, ma classification et mon offre de services autorisés par ma classification - comme sur les cartes de visite, les brochures, les publicités et les sites Web. Ce faisant, je respecterai les dispositions suivantes et les dispositions de licence de la section II.F ci-dessous:

1. Lorsque j'identifierai mon statut de praticien de « Reconnective Healing » et ma classification applicable, j'utiliserai uniquement le nom de la classification exactement tel que déterminé par la société (tel que « praticien des fondamentaux de « Reconnective Healing » ou « praticien certifié par reconnexion »). Je ne modifierai ni ne changerai le nom ou la description de la classification en aucune façon.
2. Lors de la description de Reconnective Healing, je n'utiliserai que des descriptions et des libellés publiés sur le site Web de la société ou dans d'autres documents écrits ou promotionnels distribués par la société (tels que la brochure intitulée « Get the Word Out » ou le livre d'Eric Pearl, « The Reconnection: Guérissez les autres, guérissez-vous »). Si je souhaite créer mes propres descriptions ou du matériel pour décrire le « Reconnective Healing » , j'obtiendrai l'approbation écrite préalable de la Société pour ce matériel avant de l'imprimer, le distribuer, le publier ou l'utiliser.
3. Lorsque je fais la promotion de mes services de « Reconnective Healing » ou que je fais référence à ma Classification, je m'engage à promouvoir et à n'offrir que des services qui sont autorisés par ma Classification et qui sont cohérents avec le Programme de « Reconnective Healing » , ses approches et sa philosophie. Comme indiqué ci-dessus, pendant la période pendant laquelle je détiens la classification professionnelle de praticien des fondamentaux du « Reconnective Healing » ou de praticien certifié par la reconnexion, je ne pratiquerai pas (et ne promouvoir ni n'offrirai) aucune modalité de pratique énergétique et je ne fournirai aucune modalité de pratique énergétique chaque fois Je fournis des services de « Reconnective Healing » à mes clients.
4. Sur tout le matériel promotionnel que je publie ou distribue (y compris, mais sans s'y limiter, les cartes de visite, les brochures, les publicités et les sites Web), j'inclurai le langage suivant: « Pour plus d'informations sur Reconnective Healing, visitez [www.TheReconnection.com](http://www.TheReconnection.com). »

#### F. Licences qui m'ont été accordées.

1. La Société m'accorde la permission et / ou la licence limitée, non exclusive, révocable:
  1. - pratiquer les approches de « Reconnective Healing » uniquement dans la mesure permise par ma Classification applicable;
  2. - m'annoncer et me promouvoir comme ayant atteint ma classification applicable (mais je conviens que je ne peux pas m'annoncer ou me promouvoir comme associé à une classification qui ne m'a pas été conférée ou pour laquelle je ne suis plus reconnu par la Société);
  3. - utiliser les marques THE RECONNECTION®, RECONNECTIVE HEALING® et les marques associées à ma classification applicable que la société choisit de me concéder sous licence (les « marques sous licence ») (que ces marques soient enregistrées ou non dans le pays, la juridiction ou territoire où je réside ou fournit des services de Reconnective Healing) afin d'identifier ma classification applicable et dans le cadre de l'offre de fournir ou de fournir des services de Reconnective Healing, uniquement dans le cadre autorisé par ma classification et sous réserve des dispositions des présentes;
  4. - utiliser ou citer des extraits limités - ne pas dépasser 500 mots pour chaque extrait, et ne pas dépasser plus de 3 extraits (les « extraits ») - de tout document écrit publié sur le site Web de la Société ou distribué par la Société par d'autres moyens afin de décrire Reconnective Healing, ma classification ou les services fournis en vertu de celle-ci. Lorsque j'utilise ou cite les extraits, comme je le permets dans les présentes, j'identifierai la société et / ou Eric Pearl comme l'auteur ou la source des extraits, et je ne citerai ni n'éditerai les publications ou les documents de la société d'une manière qui soit trompeuse ou modifie ou déforme la philosophie du programme de guérison par reconnexion. Je reconnais que mon droit d'utiliser des extraits sera soumis au droit de la Société de refuser ultérieurement une telle utilisation.
2. Je comprends que toute violation du présent accord ou de toute autre politique supplémentaire établie par la société peut et peut entraîner la suspension ou la révocation immédiate de ma classification, la suppression de la liste en ligne du répertoire des praticiens de la société, l'inclusion sur une liste publique des praticiens dont les classifications ont été suspendue ou révoquée, résiliation des licences qui m'ont été accordées dans la section II.F.1 ci-dessus, et toute autre action jugée appropriée par la Société. Je reconnais en outre que les licences et droits qui me sont accordés dans la section II.F.1 ci-dessus peuvent être révoqués ou annulés par la Société à tout moment, avec ou sans motif. Toute suspension, révocation ou résiliation de ma classification ou des licences accordées dans les présentes se fera sans aucun remboursement, compensation, dommage ou responsabilité envers moi.
3. Je reconnais que toutes les décisions concernant ma classification, l'admissibilité continue à celle-ci et le respect du présent accord et de toute politique supplémentaire sont à la seule discrétion de la société, dont les décisions sont définitives et m'engagent.
4. La classification qui m'a été donnée et les licences qui m'ont été accordées ne peuvent être cédées, sous-licenciées ou transférées par moi à toute autre personne ou entité sans le consentement écrit préalable de la Société.
5. Directives d'utilisation des marques. Je reconnais que les marques sous licence (ainsi que toute autre marque de reconnexion) sont des marques de commerce ou des marques de service qui sont enregistrées et / ou protégées à l'échelle internationale. J'accepte de respecter les directives d'utilisation suivantes et toute autre directive d'utilisation de marque ou de marque publiée ou fournie par la Société:

1. - Je n'utiliserai que les marques sous licence pour décrire ma classification et les services que j'ai été autorisé à fournir dans le cadre de ma classification.
  2. - Sans l'approbation écrite préalable de la Société, je ne créerai ni n'enregistrerai un nom de domaine, une adresse e-mail, un compte de réseau social ou un autre identifiant en ligne pour moi-même ou ma pratique qui utilise, incorpore ou référence les marques sous licence ou toute autre marque de reconnexion.
  3. - Je n'utiliserai que les marques sous licence (ou les versions autorisées de tout logo ou marque de conception de celui-ci). Je n'altérerai ni ne modifierai les Marques sous licence (y compris tout logo ou marque de conception de celles-ci) de quelque manière que ce soit.
  4. - Je n'utiliserai pas les marques sous licence ou toute autre marque de reconnexion dans un nom d'entreprise ou d'entité.
6. Je reconnais que mon utilisation des marques sous licence (comme autorisé ici) se fera au profit et au nom de la Société et / ou d'Eric Pearl.
  7. Afin de maintenir ma classification et le droit d'utiliser les marques sous licence comme autorisé ici, j'accepte de me conformer à toutes les dispositions du présent accord et à toutes les normes (publiées ou transmises par la Société maintenant ou par la suite, comme dans Politiques supplémentaires) pour le caractère et la qualité des services que je dois fournir en association avec les marques sous licence et / ou dans le cadre de ma classification. Je reconnais et accepte que la Société puisse surveiller ma promotion, l'offre et la fourniture de mes services offerts en relation avec les marques sous licence et / ou ma classification, et toutes mes activités liées au « Reconnective Healing ». Dans le cas où la société détermine, à sa seule discrétion, que je ne me conforme pas au présent accord ou aux politiques supplémentaires définies par la société,
  8. Je n'utiliserai la propriété intellectuelle que dans le cadre de mon offre et de ma prestation de services de « Reconnective Healing » et dans le cadre de ma Classification, et à aucune autre fin. Entre autres choses, je n'utiliserai pas la propriété intellectuelle dans le cadre de ma promotion, offre ou fourniture de modalités de pratique énergétique, de produits de toute nature et / ou de toute autre personne ou entité.
  9. Je ne proposerai pas de services de « Reconnective Healing » ou tout service substantiellement similaire à ceux-ci sous ou en utilisant tout autre nom ou description.
  10. En cas de résiliation des licences accordées aux présentes et / ou de suspension ou de révocation de ma (mes) classification (s), j'accepte de cesser immédiatement d'utiliser, d'afficher ou de publier les marques sous licence et les extraits, et j'accepte de cesser immédiatement d'utiliser toute propriété intellectuelle Propriété à quelque fin que ce soit.
  11. Si j'apprends une utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle par une autre personne ou entité, j'accepte d'en informer rapidement la Société.

#### **G. Entrepreneur indépendant.**

Dans le cadre de ma promotion, de l'offre et de la fourniture de services de « Reconnective Healing » autorisés par ma Classification, je reconnais que je suis un entrepreneur indépendant de la Société. Aucune coentreprise, partenariat, emploi ou relation d'agence n'existe entre moi et la société en raison du présent accord, de mon statut de praticien de « Reconnective Healing » ou de mes classifications, et je n'ai pas le pouvoir de lier la société dans aucun respect que ce soit. Je ne ferai pas ma promotion ou ne ferai pas croire à d'autres personnes ou entités que je suis un représentant ou un agent de la Société.

#### **H. Indemnisation supplémentaire.**

En plus de l'indemnisation que je fournis dans la section IC ci-dessus, j'accepte en outre, au nom de moi-même et de mes successeurs, exécuteurs testamentaires et ayants droit respectifs, d'indemniser, de défendre et de dégager les parties de reconnexion, contre et contre toute réclamation découlant de, liés à, ou basés sur mes actes ou omissions en relation avec: (1) ma promotion, l'offre ou la prestation de services en tant que praticien de « Reconnective Healing » ; (2) l'exercice de toutes les licences qui m'ont été accordées aux présentes; et / ou (3) tout autre acte ou omission lié au présent accord et à ma classification.

### **PARTIE III: CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME ET AUX PRATICIENS DE GUÉRISON RECONNECTIVE**

A. Je suis un adulte dans mon pays, mon territoire ou toute autre zone géographique de résidence applicable. Si je suis mineur, j'obtiens le consentement au présent accord de mes parents ou tuteurs.

B. Je reconnais que le présent accord peut être signé à l'aide d'une signature électronique ou manuscrite, qui ont le même effet, que ce soit sur des copies originales ou électroniques, et l'acceptation de cet accord par consentement électronique (par exemple en cliquant pour indiquer l'acceptation de cet accord) constitue une signature électronique. J'accepte en outre de mener des affaires et de conclure des accords avec la Société par voie électronique ou par des moyens électroniques.

C. Loi applicable; Arbitrage et aucun recours collectif.

1. **Loi applicable.** Quelle que soit la juridiction dans laquelle le présent accord est conclu, le présent accord et son interprétation seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de Californie, États-Unis d'Amérique, sans égard à ses principes de conflits de lois, et ne seront pas être régi par les Conventions des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, le cas échéant.
2. **Arbitrage.** À l'exception des réclamations pour injonction, exécution spécifique ou réparation équitable similaire (qui sont régies par le paragraphe II.C.3 ci-dessus), toute controverse, désaccord, litige ou réclamation impliquant la construction, l'exécution ou l'application de l'une quelconque des conditions, dispositions ou conditions de cet accord, et toute controverse, désaccord, litige ou réclamation entre moi et les parties de reconnexion résultant de ou en relation avec cet accord, le programme de « Reconnective Healing », tous les événements de reconnexion, les informations de reconnexion et / ou (le cas échéant pour moi) ma Classification et la fourniture de services de « Reconnective Healing » seront réglées par un arbitrage final et exécutoire. Tout arbitrage doit être engagé dans un délai d'un (1) an après la survenance de la réclamation ou de la cause d'action applicable. Étant donné que le Reconnection Healing Program concerne le commerce interétatique, la Federal Arbitration Act des États-Unis («FAA») régit l'arbitrabilité de tous les différends. Cependant, la loi fédérale américaine ou de l'État de Californie applicable peut également s'appliquer à la substance de tout litige. L'arbitrage aura lieu à Los Angeles, Californie, États-Unis. L'arbitrage sera administré par l'American Arbitration Association («AAA»), conformément au titre 9 du Code américain (United States Arbitration Act) en vertu des règles de règlement des différends commerciaux de l'AAA ou de toute règle comparable alors en vigueur, telle que complétée par le Procédure supplémentaires pour les litiges liés aux consommateurs (et comme indiqué dans les présentes, s'il existe une différence entre les procédures de règlement des litiges commerciaux et les procédures supplémentaires, les procédures supplémentaires seront utilisées), et également tel que complété par les Règles facultatives pour les mesures d'urgence de protection. Le jugement sur la sentence rendue par le ou les arbitres peut être rendu par tout tribunal compétent. Les frais d'arbitrage sont supportés à parts égales par les parties, chaque partie étant responsable de ses honoraires d'avocat. L'arbitre ou les arbitres ont le pouvoir de trancher toutes les questions d'arbitrabilité. Le ou les arbitres ne peuvent accorder de dommages-intérêts punitifs ou exemplaires. La Société et moi-même renonçons volontairement et sciemment à tous droits à des dommages-intérêts punitifs ou exemplaires et à un procès devant jury. L'arbitre ou les arbitres ont le pouvoir de trancher toutes les questions d'arbitrabilité. Le ou les arbitres ne peuvent accorder de dommages-intérêts punitifs ou exemplaires. La Société et moi-même renonçons volontairement et sciemment à tous droits à des dommages-intérêts punitifs ou exemplaires et à un procès devant jury.
3. **Soulagement injonctif.** Toute partie au présent accord a le droit d'engager une procédure judiciaire contre l'autre partie, ou toute personne agissant par, par l'intermédiaire de cette partie ou en vertu de celle-ci, afin de faire valoir les droits de la partie instituante en vertu de l'injonction, de l'exécution spécifique ou d'une réparation équitable similaire. Ces procédures judiciaires ne peuvent être engagées que devant un tribunal compétent situé dans le comté de Los Angeles, État de Californie, États-Unis d'Amérique.
4. **Aucun recours collectif.** Ni moi ni la Société ne serons en droit d'adhérer ou de consolider des réclamations en arbitrage par ou contre (le cas échéant) la Société, les Parties à la Reconnexion, d'autres participants ou praticiens du Programme de Guérison Reconnective, les participants aux Événements de Reconnexion, ou les destinataires de la Reconnexion Informations, en tant que représentant ou membre d'une classe ou en tant que procureur général privé.

D. Divers. Ni le fait que cet accord ou toute partie de cet accord a été négocié ou rédigé par la Société ou ses avocats ne doit être utilisé à des fins d'interprétation de cet accord ni que ces faits ne doivent être utilisés pour interpréter cet accord ou toute partie de cet accord en faveur de ou contre toute partie. Je reconnais avoir lu et compris le présent accord et j'y adhère librement et volontairement. Je peux avoir conclu des accords antérieurs avec la société (y compris tous les accords d'entrée de programmes de

formation antérieurs); le présent Accord entrera en vigueur en plus de ces accords antérieurs. Le présent Accord ne peut être modifié que par un document écrit signé par le membre gérant de la Société; cet accord ne peut être modifié ou annulé oralement. L'incapacité de la Société à faire valoir un droit ou une disposition du présent Accord ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à cette disposition, à moins qu'elle ne soit reconnue et acceptée par écrit par la Société. Je ne peux pas céder ou transférer le présent Contrat sans le consentement écrit préalable de la Société. Je reconnais que les parties à la reconnexion (autres que la société) sont des tiers bénéficiaires du présent accord et peuvent faire valoir leurs droits en vertu des présentes.